

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du mardi 28 février 2023

N° 2023-1

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le vingt-huit février deux mil vingt-trois.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

**Etaient présents** : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mmes RICAUD HERVE Anne - CONGAR Valérie – WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan – Mmes SEGALEN Nathalie - BESSON Camille - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

**Etaient absents** : Mme BRETON Valérie - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

**Secrétaire de séance** : Mme WIERZBICKI Carine.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

**Procès-verbal approuvé à l'unanimité.**

### **Décision municipale**

- N° 4-2022 du 22 décembre 2022

Il s'agit de la réalisation d'un emprunt de 350 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère pour le financement de la Maison de Santé. Les caractéristiques de l'emprunt sont :

- . Durée : 300 mois – 25 ans
- . Taux d'intérêt annuel fixe : 3,29 %
- . Frais de dossier : 350,00 €
- . Débloqué : possible par tranche, le dernier devra intervenir au plus tard dans les 6 mois après la date d'acceptation du prêt
- . Périodicité de remboursement : annuelle – échéances constantes. La première échéance interviendra en décembre 2024.

### **1°) Comptes de gestion du receveur municipal**

M. le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par

le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de par la tenue des comptes.

## **2°) Comptes administratifs 2022**

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, rappelle que chaque conseiller municipal a reçu, au préalable de la réunion, l'ensemble des tableaux retraçant les dépenses et recettes des quatre budgets gérés par la commune.

### **▪ Budget de la commune**

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitres au niveau de la section de fonctionnement et par opérations au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2022, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de 344 224,03 € en section de fonctionnement et un excédent de 511 419,51 € en section d'investissement, soit un excédent global de 855 643,54 €. Excédent légèrement inférieur à celui de 2021 : 868 244,49 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 430 417 € et à 502 794 € pour les recettes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,75 % par rapport à 2021, soit 86 910,38 € de plus.

Les charges à caractère général restent stables malgré une augmentation importante des charges liées à l'énergie ; par contre il y a eu moins de réparations et de maintenance sur les différents véhicules et matériels.

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 7,10 %. Cette augmentation est liée à la hausse nationale du point de l'indice de la fonction publique territoriale (+ 3,50 %), à l'ancienneté du personnel, au paiement des heures supplémentaires. Les dépenses de personnel restent toutefois très maîtrisées (42,27 % des dépenses de fonctionnement) par rapport aux communes de la même strate démographique (aux alentours de 45 %). A noter le très faible nombre d'arrêts de travail en 2022.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 25 445 € par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par une légère augmentation des indemnités des élus (augmentation du point de l'indice de la FPT), conclusion d'une nouvelle convention avec Familles de la Baie pour les activités des jeunes et l'attribution d'une subvention de 40 450 € au budget de la micro crèche alors que le dernier tiers de la participation à la Maison Bleue n'a pas été réglé en 2021.

Concernant les recettes de fonctionnement, Mme LAGADEC explique que celles-ci proviennent essentiellement des impôts et taxe en augmentation de 6,30 % avec une recette de 864 076,38 € et des dotations de l'Etat qui, elles, ont baissé de 78 790 €. Cette diminution est essentiellement due à la baisse de la dotation de solidarité rurale ; la commune de Plouider ne faisant plus partie des 10 000 communes pouvant bénéficier de la part « Cible ». Les recettes liées à l'immobilier sont en augmentation, notamment en ce qui concerne les transactions immobilières : 84 777 € de droits de mutation.

Les dépenses d'investissement ont été marquées par un engagement fort de la commune dans l'amélioration des routes et l'acquisition de matériel technique (307 629 € de dépenses réelles et 144 042 € de dépenses engagées), notamment avec la réfection de la Rue de la Gare et l'achat d'un tracto pelle d'occasion. Les autres dépenses d'investissement ont été consacrées au remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune, à des acquisitions diverses, notamment le renouvellement des tables du Conseil Municipal et de l'autolaveuse de la salle omnisports, à des travaux dans les bâtiments (amélioration énergétique des bâtiments) et à la préparation des chantiers de 2023 : rénovation de locaux à la salle omnisports et dernière tranche de travaux à la chapelle Saint Fiacre.

Les recettes d'investissement proviennent pour la majeure partie de l'autofinancement 55 % et de différents organismes finançant les projets de la commune : Etat, Conseils Régional et Départemental, CAF et Communauté de Communes.

L'épargne nette de la commune s'élève à 181 678,40 €, soit 96 €/habitant. Montant au-dessus de la moyenne des communes de la même strate démographique : 91 €/habitant. Le délai de désendettement de la commune est excellent : légèrement supérieur à deux ans, alors qu'il est admis que cette durée est acceptable quand la durée est de 7/8 ans.

Ces résultats c'est aussi la synthèse d'un travail quotidien, celui de Stéphanie BUORS qui a enregistré pas moins de 1 138 mandats (1 231 l'année dernière). Mme LAGADEC la remercie pour ce fastidieux travail mais oh combien important pour notre collectivité.

Elle remercie également Gaëlle SALIOU, chef d'orchestre de nos finances, qui veille à la bonne exécution de notre budget tout au long de l'année et merci pour ses précieux conseils et son professionnalisme.

Elle remercie enfin chaque élu pour le respect de nos finances publiques. Chaque commission fait très attention à ses dépenses ce qui permet à la commune d'honorer ses échéances bancaires en toute sérénité mais aussi de pouvoir mener des projets à leurs termes.

#### ▪ Budget du lotissement communal Ar Balan

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2022, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de 131 769,17 € en section de fonctionnement et un déficit de 63 034,90 € en section d'investissement, soit un excédent global de 68 734,27 €.

Ce budget est quasiment terminé : l'espace de loisirs est en cours d'aménagement. Ce budget sera soldé cette année.

#### ▪ Budget du lotissement communal Les Ajoncs

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2022, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 238 291,28 € et un déficit de 258 234,84 € en section d'investissement, soit un déficit global de 19 943,56 €.

Ce budget progresse au fur et à mesure des réalisations des travaux (565 461,24 € depuis le début de la réalisation), des ventes de terrains comptabilisées (454 435,68 €), du remboursement de l'emprunt de 165 000 € contracté. Le produit de dix-neuf lots a été encaissé en 2022, le reste le sera en 2023.

#### ▪ **Budget de la micro crèche**

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, donne lecture, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, du Compte Administratif 2022, rapproché du Compte de Gestion établi par le service de gestion comptable de Landerneau.

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 16 509,59 € et un déficit de 6 693,49 € en section d'investissement, soit un excédent global de 9 816,10 €.

La majeure partie des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel 178 427 € et les charges de gestion courante 37 622 €. Les dépenses de personnel sont relativement élevées par rapport à celles payées par la Maison Bleue en raison de la différence de convention collective et du fait que les collectivités ne bénéficient pas d'allègement de charges sociales.

Les recettes de fonctionnement sont conformes à la prévision budgétaire ; près de 50% des recettes proviennent de la participation de la CAF : 110 655,51 €. Les autres recettes émanent des subventions des communes (Plouider et communes partenaires) et de la participation des familles.

Le budget a investi dans du nouveau matériel informatique et dans le remplacement du lave-vaisselle.

#### **VOTE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Marylène LAGADEC, adjointe aux Finances, après que M. PAUGAM René, Maire, ait quitté la salle, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par M. PAUGAM René, Maire :

- après s'être fait présenté les budgets primitifs et la décision modificative de l'exercice considéré ;
- après que réponse ait été donnée aux questions posées ;
- A L'UNANIMITE DES PRESENTS :
- DONNE acte à M. le Maire de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumés dans le tableau figurant ci-dessous ;
- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, des identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

Résultat reporté (n-1)		0,00		473 160,59		473 160,59
Opérations de l'exercice	977 898,16	1 322 122,19	646 607,13	684 866,05	1 624 505,29	2 006 988,24
TOTAUX	977 898,16	1 322 122,19	646 607,13	1 158 026,64	1 624 505,29	2 480 148,83
Résultat de clôture		344 224,03		511 419,51		855 643,54
Restes à réaliser			430 417,00	502 794,00	430 417,00	502 794,00
TOTAUX CUMULES		344 224,03	430 417,00	1 014 213,51	430 417,00	1 358 437,54
RESULTATS DEFINITIFS		344 224,03		583 796,51		<b>928 020,54</b>

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT COMMUNAL AR BALAN

Résultat reporté (n-1)		131 769,17	57 878,00		57 878,00	131 769,17
Opérations de l'exercice	3 505,00	3 505,00	5 156,90	0,00	8 661,90	3 505,00
TOTAUX	3 505,00	135 274,17	63 034,90	0,00	66 539,90	135 274,17
RESULTATS DEFINITIFS		131 769,17	63 034,90			<b>68 734,27</b>

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT COMMUNAL LES AJONCS

Résultat reporté (n-1)			327 458,64		327 458,64	
Opérations de l'exercice	784 341,64	1 022 632,92	582 379,24	651 603,04	1 366 720,88	1 674 235,96
TOTAUX	784 341,64	1 022 632,92	909 837,88	651 603,04	1 694 179,52	1 674 235,96
RESULTATS DEFINITIFS		238 291,28	258 234,84		<b>19 943,56</b>	

COMPTE ADMINISTRATIF - MICRO CRECHE

Résultat reporté (n-1)						
Opérations de l'exercice	216 437,16	232 946,75	6 693,49	0,00	223 130,65	232 946,75
TOTAUX	216 437,16	232 946,75	6 693,49	0,00	223 130,65	232 946,75
Résultat de clôture		16 509,59	6 693,49			9 816,10
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		16 509,59	6 693,49	0,00	6 693,49	16 509,59
RESULTATS DEFINITIFS		16 509,59	6 693,49	0,00		<b>9 816,10</b>

Après avoir regagné la salle, M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux qui, tout au long de l'année, travaillent sur les projets à mettre en œuvre. Il remercie également les adjoints et le personnel communal pour leur implication dans la réussite des dossiers. Il remercie particulièrement Mme LAGADEC pour la présentation des comptes qui a été faite et son attention quotidienne à la bonne tenue des deniers publics.

### **3°) Projet de maison de santé**

#### **. Division foncière**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, lors de sa réunion du 25 octobre 2022, pour faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'implantation de la maison de santé. Il présente à l'assemblée la division foncière qui a été dressée par le géomètre :

- Vente d'une superficie de 663 m<sup>2</sup> de la SCI Bodart Caron dans le domaine privé de la commune pour l'implantation de la maison de santé
- Vente de la voie d'accès par la SCI Bodart Caron d'une superficie de 255 m<sup>2</sup> dans le domaine public de la commune
- Sur les voies de circulation seront créées des servitudes de passage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la division foncière telle que présentée par M. le Maire.

Le prix de vente reste inchangé : 25 000 €.

M. le Maire indique que la chargée du suivi de ce dossier à Finistère Habitat a été absente quelques mois, mais qu'une réunion est prévue le vendredi 3 mars 2023 pour en connaître l'état d'avancement.

#### **4°) Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

##### **. Convention avec l'association Familles Rurales de Guissény**

M. MAZE explique à l'assemblée qu'une convention a été signée entre la commune et l'association Familles Rurales de Guissény depuis plusieurs années pour les activités de loisirs sans hébergement qu'elle organise pour les enfants de 3 à 13 ans, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes.

Il rappelle que des accords ont été passés en 2014 entre toutes les communes de la Communauté de communes pour unifier les participations aux ALSH : 14 €/jour/enfant ou 7€/enfant/demi-journée.

Il explique que la commune n'a pas honoré sa participation à Familles Rurales de Guissény depuis 2019 car la convention de Guissény prenait en compte les enfants de 2 à 17 ans et qu'il n'y avait pas d'accord unanime sur la participation aux espaces jeunes.

Une rencontre a eu lieu avec le président et la directrice de l'association au mois de décembre dernier pour rétablir la situation. Aussi, M. MAZE propose la signature d'une nouvelle convention pour les années 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 dans les termes précédemment en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Familles Rurales de Guissény et ainsi rétablir la participation de la commune.

M. MAZE reprendra contact avec l'association pour connaître la participation des familles aux activités de loisirs.

#### **5°) Géoréférencement des réseaux d'éclairage public**

##### **. Convention avec le SDEF**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Géo-référencement..... 7 700,00 € HT  
 Soit un total de ..... 7 700,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 5 390,00 €  
 ⇒ Financement de la commune :  
 - Géo-référencement..... 2 310,00 €  
 Soit un total de ..... 2 310,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ◆ ACCEPTE que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,
- ◆ ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 2 310,00 €,
- ◆ AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

A la demande de la communauté de communes, le SDEF fournira les données issues du géoréférencement des réseaux d'éclairage public à la commune et à la Communauté Lesneven Côte des Légendes via un flux WFS ou sous la forme de fichiers SHP selon leur demande.

## **6°) Activités professionnelles à la salle omnisports**

### **. Convention d'occupation du local**

Mme CORLOSQUET présente la demande de M. Matthieu LAMMER, auto entrepreneur, dont l'activité consiste en l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. M. LAMMER est en service civique auprès du Club de basket de Plouider et propose des séances d'activités physiques et de renforcement musculaire à la salle omnisports de Kerléven.

Les séances sont dispensées exclusivement dans la salle n° 2 (petite salle) de la salle omnisports les jeudi de 18h30 à 19h30 et samedi de 11h00 à 12h00. Les séances ont débuté le 21 janvier dernier et se dérouleront jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Si les activités devaient continuer au-delà de cette date, l'occupation de la salle se fera par avenant. L'effectif maximum accueilli est de 10 personnes.

La mise à disposition de la salle se fait moyennant une participation de 5 €/séance ; la facturation interviendra en fin de la période.

L'utilisation de la salle s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs, sous l'entière responsabilité de M. LAMMER.

Il peut être mis fin à l'utilisation de la salle par l'une ou l'autre des parties après un préavis de 5 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle n° 2 de la salle omnisports dans les conditions sus-nommées à partir du 21 janvier 2023.

## **7°) Economies d'énergie**

### **. Adhésion à Ener'gence**

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'énergie des bâtiments communaux et des véhicules et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an/hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 65 communes sur 101 communes de moins de 15 000 habitants.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,31 €/an/hab en 2023, soit 2 389,44 €/an (pour 1 824 habitants) pour la commune de Plouider. Cette cotisation sera révisée chaque premier janvier suivant l'évolution de l'indice SYNTEC du mois d'Octobre de l'année précédente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- AUTORISE M. le Maire à verser les cotisations dues
- NOMME M. Stéphane SIMON, adjoint au Maire, « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

## **8°) Personnel communal**

### **. Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire rappelle que Mme Véronique BERTHOULOUX a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Pour la remplacer, la commission de recrutement a décidé de recruter M. Clément PORIEL. Il sera embauché à partir du 15 mars prochain au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :



- CREE un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 mars 2023 et y adjoint le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité,
- SUPPRIME à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **9°) Affaires foncières**

### **. Cession d'une portion de terrain à Dourmap**

Il s'agit, à la demande de M. Bruno ROLLAND, de régulariser une portion du domaine communal de 27 m<sup>2</sup>, sur laquelle est construit un bâtiment lui appartenant à Dourmap.

La vente peut être consentie au prix de 1 €/m<sup>2</sup> comme pour des ventes réalisées par le passé. Une enquête publique locale de 15 jours sera réalisée en vue de cette cession. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- CONSENT à la cession dont il s'agit,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession si l'enquête publique locale n'apporte pas d'observation.

### **. Cession de trois portions de terrain à Pont ar C'halvez**

Il s'agit de la demande de Monsieur et Madame MADEC Michel, d'une régularisation de trois portions du domaine communal pour une superficie totale de 297 m<sup>2</sup>, qu'ils occupent effectivement à Pont ar C'halvez.

La vente peut être consentie au prix de 1 €/m<sup>2</sup> comme pour des ventes réalisées par le passé. Une enquête publique locale de 15 jours sera réalisée en vue de cette cession. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- CONSENT à la cession dont il s'agit,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession si l'enquête publique locale n'apporte pas d'observation.

### **. Acquisition d'une portion de terrain à Lestévenoc**

Lors du projet de régularisation de l'indivision des consorts Ollivier à Lestévenoc il a été proposé que l'indivision cède à la commune une portion de terrain de 53 m<sup>2</sup> afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Cette acquisition se fait à titre gratuit. Les frais de notaire pour cette acquisition seront à la charge de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- CONSENT à l'acquisition dont il s'agit,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

## **10°) Comptes rendus des commissions**

### **Commission « Vie sociale et associative »**

Mme CORLOSQUET présente à l'assemblée les travaux de la commission.

- . Remise du chèque de 14 000 € à l'AFM Téléthon suite aux animations proposées en décembre dernier.
- . Succès du Forum des Métiers en uniformes qui a réuni environ 400 jeunes. La commission va réfléchir à la demande du PIJ et de la Maison de l'emploi pour proposer cette manifestation tous les ans.
- . En collaboration avec l'espace Jeunes, une chasse à l'œuf va se dérouler le dimanche 2 avril.
- . La préparation du Forum des associations prévu le 26 août 2023 a été confiée à Mme BRETON. Une première réunion se tiendra le 8 mars prochain.
- . Des membres du CCAS ont visité les doyens au mois de janvier.
- . Mme CORLOSQUET informe les membres du Conseil Municipal que l'épicerie solidaire de Lesneven accompagne 199 familles du territoire, dont 13 de Plouider.
- . Un diagnostic social a été réalisé par la Communauté de communes. Trois priorités ont été repérées : le logement, la santé des jeunes et la mobilité. Un atelier se déroulera à Plouider le 28 mars avec pour thème le bien être des jeunes.
- . La semaine bleue sera de nouveau proposée sur le territoire et aura pour thème cette année Bien vieillir ensemble. Cette semaine se déroulera du 2 au 8 octobre prochains.

### **Commission « Culture »**

Mme LE LUHANDRE présente les événements culturels qui se dérouleront sur la commune en 2023.

- . Le printemps des poètes. Il sera de nouveau proposé aux enfants un concours de poésie illustrée au cours du mois de mars. Le thème national de cette année est « Frontières ».
- . La fête du court métrage proposée par la médiathèque se déroulera les 15 et 17 mars. Quatre séances de visionnage vont être proposées en fonction de l'âge.
- . Une exposition sur le travail des goémoniers se tiendra dans la salle du Conseil Municipal du 15 avril au 15 mai. Cette exposition, proposée par une association de Plounéour Brignogan Plages, comporte des photos, une vidéo qui tournera en continu et des mannequins vêtus de tenues de travail des goémoniers.
- . Michèle AUDUREAU exposera ses œuvres dans la salle du Conseil Municipal de juin à la mi-juillet. Michèle AUDUREAU crée des toiles à partir de tissus ou de laine.
- . La salle du Conseil Municipal servira pour d'autres expositions cette année : une exposition de peinture, de tableaux en algues et de Pierre Chanteau. Les modalités seront connues ultérieurement.
- . La commune de Plouider a été retenue cette année, avec la commune de Guissény, par l'office de tourisme pour faire partie du dispositif artistique Ribin de l'Imaginaire. Le lieu retenu est Poul Sant Dider. L'œuvre qui sera retenue sera installée au mois de juin.
- . La commission a également pour projet d'organiser une fête de la musique au mois de juin.
- . En octobre un spectacle sur le train patate sera présenté au local des services techniques.

### **Commission « Information - communication »**

Mme RICAUD HERVE indique que la commission souhaite proposer deux réunions publiques cette année : l'une en lien avec les travaux de la chapelle Saint Fiacre au mois de juin et l'autre sur un bilan des actions municipales de mi-mandat.

La commune dispose depuis quelques jours d'un nouveau support de communication : Panneau Pocket. Il s'agit d'une application disponible sur téléphone portable ou tablette et qui alerte les personnes en disposant des événements sur la commune ou ceux diffusés par la gendarmerie. Cette application est gratuite aussi bien pour la commune que pour les particuliers.

Le travail sur le bulletin annuel a déjà commencé : collecte des informations tout au long de l'année.

- Commission « Equipement et entretien des bâtiments communaux »  
M. ABIVEN fait le bilan des travaux en cours.  
. M. BEYER, maître d'œuvre, doit éclaircir certains points techniques avant que les marchés de travaux ne soient attribués.  
. Douze offres ont été remises pour le chantier de la chapelle Saint Fiacre. Tous les lots sont pourvus. M. CANDIO en fera l'analyse dans les jours prochains. Les travaux devraient commencer comme prévu au mois de mars.  
. Un bureau d'études a été contacté pour assister la commune dans le réaménagement de l'accueil de la mairie. L'étude se ferait en 2023 pour des travaux en 2024. La commission prendra également conseil auprès d'Ener'gence pour mener ce projet.  
. Les travaux du terrain de football ont été réceptionnés la semaine dernière. Le club de football a pu y jouer dès le week-end dernier.  
. Des membres de la commission travaillent sur la mise en place de deux nouvelles toilettes publiques : l'une au bourg et l'autre au stade de football. Les emplacements ne sont pas pour le moment définis.
  
- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »  
M. MAZE indique qu'une rencontre avec M. ARROS, technicien de la CAF, s'est tenue au mois de janvier pour faire un bilan de la première année de fonctionnement de la micro crèche et envisager les nouvelles conventions avec les communes partenaires de la structure. Il est en attente de son retour.  
Un nouveau prestataire fournit depuis le mois de février les repas de la micro crèche : assiette coopérative de Saint Thonan.  
La décision de la participation de la Communauté de communes aux activités Jeunes sera revue au mois de mars.  
Une rencontre s'est tenue cette semaine avec l'OGEC de l'école Notre Dame de la Sagesse. Cette rencontre a été très fructueuse, de nombreux sujets ont été abordés : travaux dans le bâtiment, situation financière qui s'améliore mais reste fragile...  
Le projet des élèves en géoarchitecture sur l'espace de Kerléven sera présenté le 16 mars prochain.
  
- Commission « Gestion de l'espace communal »  
La prochaine réunion aura lieu le 13 mars.

## **11°) Questions diverses**

### **- Opération « Ici commence la mer »**

M. le Maire informe le conseil Municipal que le Syndicat des Eaux du bas Léon va lancer une campagne de sensibilisation de la population sur la pollution marine pouvant être engendrée par les déchets transitant par les avaloirs d'eau pluviale. Pour cela il mettra à la disposition des communes deux pochoirs et une bombe de peinture écologique permettant de faire passer le message « Ici commence la mer ». M. le Maire confie ce projet à M. LE JEUNE.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 15.